

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; six mois, 9 fr. ; un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES à Roubaix : aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Valenciennes, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78. — A Lille, à la Librairie Waleffe, rue Saint-Jacques, 20. — A Paris, à l'Agence Haras, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publications, rue de la Sablonnière, 10. — A Mons, chez M. Henri Lacombe, rue de la Station. — Les villes de Paris et des bibliothèques de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

L'ÉTAT DANS L'ÉTAT

L'organisation du parti socialiste unifié se poursuit, suivant le programme, avec une méthode, une persévérance et une énergie qui sont dignes d'être admirées, et aussi avec une liberté qui mérite d'être enviée.

C'est bien un Etat qu'on fonde dans l'Etat, ainsi que l'ont annoncé avec une orgueilleuse franchise les fondateurs du parti.

A la base des organismes plus ou moins consistants, mais nombreux, vivants, capables d'action et acceptant la discipline qui leur est imposée par leurs fondateurs ou leur comité, eux, savent très bien ce qu'ils veulent.

Tous ces organismes fédératifs, nomades, central, régional, départemental, provincial, national, ont pour but la réalisation de l'Etat socialiste.

Enfin, et c'est la conclusion, l'Etat socialiste est une obligation morale et syndicale pour les citoyens.

Cet Etat a des obligations morales et syndicales envers les citoyens.

Cet Etat a des obligations morales et syndicales envers les citoyens.

pêcher d'autres citoyens de mettre au service de la société un droit dont d'autres se servent contre elle.

Qu'est-ce qui a permis au socialisme de devenir une force redoutable ? La propagande d'idées fausses, appuyée de promesses ou d'irréalisables ou éphémères.

Est-ce que la propagande d'idées vraies, appuyée sur des projets sérieusement mûris d'améliorations sociales inspirées d'un véritable sentiment de justice et d'humanité, ne pourrait pas répondre efficacement à l'autre ?

Pourquoi paralyser la bonne volonté de tant de citoyens qui pourraient opposer le vrai au faux, et offrir aux foules les réalités bienfaitrices de la fraternité évangélique au lieu des rêves du nivellement des fortunes et de l'annihilation de l'individu, c'est-à-dire des deux facteurs principaux de la richesse sociale ?

Puisque le gouvernement n'est pas en force d'arrêter le socialisme dans sa marche, il doit au moins essayer de le faire tourner à son profit, en travaillant aux mêmes fins que lui, à la défense de l'ordre et de la prospérité du pays.

Aux associations destructives, qu'il soit permis d'opposer les associations réparatrices. Quand l'Etat convoitise le champ libre, il est obligé de laisser à ceux qui veulent le défendre, le champ libre.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

rosée à Windsor jusqu'au mois de mars, elle se rendra alors à Osborne ou elle restera jusqu'à Pâques.

L'état de santé du Pape.
Rome, 22 décembre. — On confirme que l'état de santé du Pape est satisfaisant. Mon XIII a assisté ce matin, avec les cardinaux, à la prédication de l'Avent, et a reçu Mgr Favier, délégué apostolique de Pékin.

M. ROCHFORD ET LA VERREUSE OUVRIÈRE

De M. H. Rochford dans l'Intransigeant.

Je reçois d'un certain charpentier, administrateur de la Verreuse ouvrière d'Albi, dont j'ai suggéré la fondation — pour laquelle j'ai employé les cent mille francs de la généreuse Mlle Loubet — une lettre très intéressante, dans laquelle il me raconte comment il a été élu président de la Verreuse ouvrière d'Albi, et comment il a été élu président de la Verreuse ouvrière d'Albi.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

Il est évident que les associations réparatrices, qui ont pour but de défendre l'Etat, ont le droit de se servir de tous les moyens légaux et légitimes pour atteindre leur but.

des intérêts de l'armée et au plus grand détriment de l'insurrection du commandement et des troupes.

Il y avait le plus grand intérêt à remettre les choses en l'état. Le ministre de la guerre a, en conséquence, prévu comme d'habitude, pour l'année 1900, l'accomplissement d'un grand nombre de manœuvres d'automne et de grands exercices.

Ces manœuvres, auxquelles il convenait de donner une grande extension en rapport avec les besoins de l'instruction, comprennent, en particulier, des manœuvres d'armée, sous la haute direction du général commandant, vice-président du conseil supérieur de la guerre, et auxquelles participent les 2e et 3e corps, qui n'avaient pu manœuvrer en 1899, et les 1er et 4e corps, dont c'était le tour. Dans tous les autres corps d'armée, au lieu de simples manœuvres de division et de brigade.

LA GUERRE

Dans le Sud de l'Afrique

Le Soir a publié hier une dépêche que nous avons reproduite et de laquelle il résultait que les grands préparatifs d'armements nouveaux de l'Angleterre n'auraient d'autre but que de rendre possible une paix à peu près honorable.

Que vaut cette information et quel degré de confiance mérite-t-elle ? Il serait bien difficile de le dire. Et cependant, il est évident que la solution indiquée par le Soir serait la plus raisonnable et la plus sage.

L'Angleterre, il ne faut point se le dissimuler, a, dès à présent, au Transvaal, les forces sérieuses et efficaces sur lesquelles elle peut compter. Ce qu'elle y enverra encore ajoutera un nombre sans compter proportionnellement à l'efficacité. La 7e division qui doit partir n'a pu être encore expédiée parce qu'elle n'est pas prête ; si n'y a point de troupes actives pour former la 7e division qui doit partir, et l'appel fait aux volontaires prouve que toute l'infanterie active est employée.

Cet appel aux volontaires et les chiffres élevés de demandes d'engagements qui y ont répondu peuvent contribuer à relever le moral de l'opinion publique, ils peuvent surtout contribuer à rallier les loyalistes hésitant des Afrikaners qui n'ont pas encore fait cause commune avec les Boers, mais c'est tout ce qu'on peut en attendre au point de vue de la continuation des hostilités.

Par contre, si toute cette mise en scène n'a d'autre but que de rendre moins onéreuse pour l'Angleterre la conclusion de la paix, il faut reconnaître que c'est bien mal calculé.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Il est certain que si l'on jette 50 000 hommes de plus dans le Sud de l'Afrique, on n'y gagne rien.

Une dépêche du Cap annonce que la cour maritime d'enquête, chargée de juger le capitaine commandant l'Isaac, le transport anglais chargé de troupes qui s'est échoué lors de son voyage au Cap, a décidé que le capitaine était coupable de n'avoir pas fait usage de sa sonde, et elle lui a enlevé son certificat pour une durée de six mois.

Une dépêche du Cap annonce que la cour maritime d'enquête, chargée de juger le capitaine commandant l'Isaac, le transport anglais chargé de troupes qui s'est échoué lors de son voyage au Cap, a décidé que le capitaine était coupable de n'avoir pas fait usage de sa sonde, et elle lui a enlevé son certificat pour une durée de six mois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi, 22 décembre 1899.

Présidence de M. Deschamps, président.
La séance est ouverte à deux heures.

La Chambre adopte, après urgence déclarée : 1° Un projet concernant la révision générale des prix de vente des poudres de chasse ; 2° Un projet ouvrant au ministère de l'intérieur un crédit de 1,600 francs pour les frais de séjour du conseil supérieur de la mutualité.

3° Un projet approuvant une convention entre la France et l'Italie pour régler les services téléphoniques entre les deux pays.

4° Un projet autorisant la colonie de Malagascari à procéder à une troisième émission d'obligations garanties par le gouvernement et à exécuter divers travaux publics.

Les douzièmes provisoires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de douzièmes provisoires pour janvier et février 1900.

M. DUKE. — Le système des douzièmes provisoires est toujours un expédient fâcheux ; l'an dernier, il était condamné par M. Pelletan. Cette année, à qui incombait la responsabilité ? La commission du budget n'a été ni suffisamment secondée par le gouvernement, ni soutenue par lui grand son président a demandé que la Chambre siégeât plus souvent. (Bruyères.)

M. PATEL. — Les douzièmes provisoires sont devenus le registre normal de la République parlementaire (exclamations à l'extrême-gauche) ; aucun ministre n'a trouvé une majorité composée d'éléments aussi disparates ; les motifs de M. Waldeck-Rousseau sont pleins de bienveillance pour M. Millerand, qu'ils ont l'air de considérer comme un enfant prodige, le retour au travail ; et les socialistes sont pleins de défiance pour M. de Galliffet, le fusilleur. (Applaudissements.)

L'extrême-gauche applaudit avec force ; l'extrême gauche, tout entière, invoque M. Millerand, qui tient courageusement et lève à cette moult félicités ; il prononce encore quelques mots de ne perdant dans la vacance.

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

Président du Conseil. — Ne craignez rien, Messieurs, le budget de 1899 sera voté dans la semaine. (Applaudissements.)

PAROLES P

Dans la dernière allocution du Souverain Pontificat au Lion XIII fait au cours de la Conférence, au cours du printemps.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

Cette exclusion, qui s'est produite à l'égard de l'Angleterre, est un fait qui ne peut être ignoré.

actuellement au point de vue de la situation.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.

Angleterre, au lieu de continuer à faire la guerre, elle s'occupe de la paix.